

**ATELIER DE MUSIQUE DE
STEFANO CIRRITO
2026/27**

Stefano Cirrito
La Levratte 18
1260 Nyon

stefano.cirrito@gmail.com
www.musiquegeneve.com

Elève

Nom: Prénom:

Date de naissance: Adresse:

No postal : Ville : Pays :

Elève/ Représentant légal

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

No postal : Téléphone portable :

E-mail : Autre tel. éventuel :

Cours Instrument : jour : horaire :

- ☐ cours d'instruments en individuel 30 min par semaine CHF 1550-
- ☐ cours d'instruments en individuel 45 min par semaine CHF 2250-
- ☐ cours d'instruments en individuel 60 min par semaine CHF 2800-
- ☐ cours collectifs d'instruments 45 min par semaine CHF 1100-
- ☐ période d'essai de quatre cours : 200 CHF (déduits en cas d'inscription)
- ☐ ensemble de clarinette

☐ frais d'inscription CHF 50 -

☐ contribution supplémentaire pour les cours à domicile

Stefano Cirrito peut utiliser des images ou des vidéos où vous apparaissez pour son matériel didactique, d'information et publicitaire.

☐ OUI

☐ NO

J'ai lu et accepte les conditions générales

Lieu et date : Signature :

conditions générales

- L'inscription est valable pour toute l'année scolaire
- L'inscription est valable pour la période d'essai

L'inscription n'est pas reconduite automatiquement d'une année à l'autre.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la limite des places disponibles.

En cas d'inscription en cours d'année, l'écologie est calculé au prorata des cours restants.

Le paiement de l'inscription annuelle s'effectue en deux versements :

- le 7 septembre 2026 ;
- le 31 janvier 2027.

Le paiement du cours d'essai ou de la période d'essai doit être effectué avant ou au début des cours.

En cas d'arrêt des cours en cours d'année, l'écologie annuel reste intégralement dû. Aucun remboursement n'est accordé en cas d'absence de l'élève.

Toutefois, des séances de récupération pourront être proposées ponctuellement au cours de l'année. L'élève aura la possibilité de récupérer jusqu'à trois cours manqués, sous réserve des places disponibles.

En cas d'absence de l'enseignant, l'élève sera informé dans les meilleurs délais. Le cours sera soit reporté d'un commun accord, soit remboursé.

Les cours annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans les cantons de Genève et de Vaud, ni durant les jours fériés officiels prévus au calendrier de l'année scolaire.

En cas de circonstances exceptionnelles empêchant la tenue des cours en présentiel (par exemple une pandémie ou une décision des autorités), les cours pourront être dispensés par visioconférence.

L'enseignant se réserve le droit d'adapter l'organisation des cours ou du calendrier en cas de nécessité pédagogique ou organisationnelle, tout en veillant à garantir le nombre de prestations prévues.

Début des ateliers/cours :

07 septembre 2026

Vacances d'octobre: du 12 au 25 octobre 2026

Vacances de Noël : du 24 décembre 2026 au 10 janvier 2027

Vacances de février du 8 au 21 février 2027

Vacances de Pâques : du 26 mars au 11 avril 2027

Fin des ateliers/cours : 21 juin 2027

Les cours n'auront pas lieu les jeûne genevois 10 septembre, jeûne fédéral 21 septembre , 26 mars, 6 et 7 mai (pont de l'Ascension) et le 17 mai 2027 (Pentecôte).

J'ai lu et accepte les conditions générales

Lieu et date : Signature :